

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



UNIVERSITE DE LOME



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES
AVIAIRES (CERSA)

**RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES ET
RECOMMANDATION POUR L'ATTRIBUTION
DU MARCHE**

Nom du marché :

Travaux d'infrastructure de
poulaillers et l'acquisition de
divers matériels et
équipements zootechniques et
physiologiques
(AOI
n°001/2016/UL/PRMP/CERS
A du 11/05/2016)

Imputation budgétaire/Prêt ou Crédit :

IDA Crédit N° 5424 - TG

1^{er} août 2016

Table des matières

Préambule	3
A. Généralités	4
Tableau 1 : Identification	4
Tableau 2 : Procédure d'évaluation	5
Tableau 3 : Remise des offres et ouverture des plis	6
Tableau 4 : Prix des offres (lus publiquement).....	7
B. Examen préliminaire	7
Tableau 5 : Examen préliminaire	8
C. Examen détaillé	8
Tableau 6 : Corrections et rabais inconditionnels	9
Tableau 7 : Taux de change	10
Tableau 8A : Conversion monétaire (plusieurs monnaies)	11
Tableau 8B : Conversion monétaire (monnaie unique)	11
Tableau 9 : Ajouts pour omissions, ajustements et variations mineures (valorisation monétaire).....	12
D. Post qualification	13
E. Demande de clarifications	16
F. Eléments de réponses.....	16
G. Conclusion	16
Tableau 11 : État récapitulatif de l'évaluation des offres et proposition d'attribution du marché	18
Annexe 1 : PV d'ouverture.....	20
Annexe 2 : Vérifications administrative	26
Annexe3 : Conformité technique	27
Annexe 4 : Post qualification	28
Annexe 4 : Demandes de clarification	35
Annexe 5 : Réponse à la demande de clarification	37

Préambule

Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un financement de la Banque mondiale d'un montant de huit millions (8 000 000) de dollars US pour financer la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition de divers équipements et accessoires informatiques au profit du CERSA constitué en un lot unique.

Dans cette perspective, le Dossier d'Appel d'offres International n°001/2016/UL/PRMP/CERSA du 11/05/2016 a été élaboré et publié une première fois les 11 et 13 mai 2016 dans le quotidien national Togo presse et sur le site web de la Banque mondiale.

A la date limite initiale de dépôt des offres fixée au 24 juin 2016, une (01) seule offre a été reçue.

La commission de passation des marchés de l'université de Lomé ayant constaté l'insuffisance d'offres a demandé la prorogation du délai de remise des offres et modifié le dossier d'appel d'offres en y intégrant les aspects environnementaux et sociaux.

La nouvelle date de remise des offres a été fixée au 21 juillet 2016 à 15h 00 TU et l'avis de report publié dans le quotidien national Togo presse les 1^{er} et 4 juillet 2016 et sur le site web de la Banque mondiale.

Le 21 juillet 2016 à 15 heures précises, une (01) offre a été reçue.

Conformément au dernier alinéa de l'article 54 du code des marchés publics, la commission de passation des marchés de l'université de Lomé a procédé à l'ouverture de l'unique plis le 21 juillet 2016 à 15 heures 30 minutes dans la salle de réunion du CERSA en présence du représentant du soumissionnaire.

Les séances d'évaluation des offres ont eu lieu dans la salle de réunion du CERSA les 22, 25, 26 et 27 juillet 2016.

Ont pris part à ces séances, les membres de la sous-commission mise en place par note de service n°010/CP/PRMP/CERSA/2016 du 21 juillet 2015 :

Madame. TETE-BENISSAN Amivi, Membre de la CPMP/UL, Présidente

M. BALAWIA Atawa N., Spécialiste en passation des marchés, Rapporteur

M. SOEDJEDE Yawovi Agbelenko, Spécialiste en gestion financière, Membre

M. GBEDJEHA Kossi, Technicien supérieur en génie civil, Personne ressource externe.

Le présent rapport fait la synthèse de l'évaluation de l'unique offre.

A. Généralités

Tableau 1 : Identification

1.1	Nom de l'Autorité contractante	Université de Lomé (UL)
1.2	Imputation budgétaire / n° du prêt/crédit	IDA 54 24-TG
1.3	Date d'entrée en vigueur du prêt/crédit (le cas échéant)	15 Juillet 2015
1.4	Date de clôture du prêt/crédit : (Le cas échéant)	
a)	Initiale	31 Décembre 2018
b)	Modifiée	
1.5	Nom de l'Autorité contractante/ Nom du projet	Université de Lomé/CERSA
1.6	Numéro (d'identification) du marché	AOI n°001/2016/UL/ PRMP/CERSA
1.7	Description du marché	Travaux d'infrastructures de poulailler et acquisition de divers matériels et équipements zootechniques et physiologiques au profit du CERSA
1.8	Estimation prévisionnelle du coût	126 500 000 FCFA
1.9	Méthode de passation des marchés (cocher la mention pertinente)	AON _____ AOI <input checked="" type="checkbox"/> AOR _____
1.10	Examen préalable de la DNCMP et/ou du PTF	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non _____
1.11	Préférence en faveur des candidats de droit communautaire (UEMOA) ou des offres comportant des produits d'origine communautaire	Oui _____ Non <input checked="" type="checkbox"/>

Tableau 2 : Procédure d'évaluation

2.1	Avis général / Plan de passation des marchés	
a)	Dates de publication initiale/dernière mise à jour	Sans objet
2.2	Pré qualification, le cas échéant	Sans objet
a)	Nombre d'entreprises pré qualifiées	Sans objet
b)	Date de l'avis de non-objection de la DNCMP et/ ou du PTF	Sans objet
2.3	Avis spécifique de passation des marchés	
a)	Journal des Marchés publics	NON
b)	Date de publication	Sans objet
c)	Nom d'un journal de diffusion nationale	Togo presse
d)	Date de publication	11, 13 mai 2016 ; 1 ^{er} et 4 juillet 2016
e)	Nom d'une publication internationale	Sans objet
f)	Date de publication	Sans objet
2.4	Dossier type d'appel d'offres	
a)	Titre, date de publication	AOI n°001/2016/UL/ PRMP/CERSA du 11/05/16 pour les Travaux d'infrastructures de poulailler et l'acquisition de divers matériels et équipements zootechniques et physiologiques au profit du CERSA
b)	Date de l'avis de non-objection de la DNCMP et/ou du PTF	06/05/2016
c)	Date de présentation aux candidats	Sans objet
2.5	Nombre d'entreprises ayant reçu des dossiers	Sans objet
2.6	Modifications aux dossiers, [<i>Le cas échéant</i>]	
a)	Indiquer les dates des différentes publications	1. 01/07/2016 ___ 2. 04/0/2016 ___ 3. _____
b)	Date(s) de l'avis de non-objection de la DNCMP et/ou du PTF [<i>Le cas échéant</i>]	1. 30/06/2016 _2. _____ 3. _____

Tableau 3 : Remise des offres et ouverture des plis

3.1	Date limite de remise des offres	
a)	Date et heure de dépôt initiales	24 juin 2016 à 15 heures 00
b)	Prorogations, le cas échéant	21 juillet 2016 à 15 heures 00
3.2	Ouverture des plis	
	Date, heure	21 juillet 2016 à 15 heures 30 minutes
3.3	Nombre d'offres soumises	Une (01)
3.4	Période de validité des offres (N jours)	
a)	Prévue au départ	90 jours
b)	Prorogations, le cas échéant	

Tableau 4 : Prix des offres (lus publiquement)

a) Nom	Identification du soumissionnaire		Prix de l'offre (lu publiquement)		f) Modifications ou commentaires
	b) Ville ou province	c) Pays	d) Monnaie	e) Montant	
ROC AFRIQUE	Kara	Togo	FCFA	135 122 504	Néant

B. Examen préliminaire

L'examen préliminaire a consisté essentiellement à vérifier la conformité de l'offre aux exigences administratives et techniques telles que demandées.

En rappel, le dossier d'appel d'offres stipule entres autres que :

- Le Soumissionnaire devra joindre à son Offre les documents additionnels suivants :

Pour les entreprises communautaires

1. Carte d'opérateur économique en cours de validité ou toute autre pièce équivalente ;
2. Attestation de la caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de (03) mois ;
3. Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
4. Attestation de l'Inspection de Travail et des Lois sociales (ITLS) datant de moins de Trois mois ;
5. Quitus Fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
6. Extrait de registre de commerce et crédit mobilier ;
7. Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises étrangères

1. Extrait du registre de commerce et crédit mobilier ;
 2. Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
 3. Attestation de paiement de la taxe parafiscale sur les marchés antérieurs à compter de septembre 2011.
- Des délais d'exécution des travaux différents de celui mentionné **(04 mois)** ne sont pas autorisés.
 - Le montant de la garantie de soumission est de : **2 000 000 F CFA**
 - L'évaluation de l'Offre technique présentée par le Soumissionnaire comprendra (a) l'évaluation de la capacité technique du Soumissionnaire à mobiliser les équipements et le personnel clés pour l'exécution du Marché, (b) la méthode d'exécution, (c) le calendrier de travail, et (d) les sources d'approvisionnement dans les détails suffisants, et en conformité avec les exigences définies à la Section VII. Spécifications des Travaux.

L'examen de l'offre reçue a permis d'élaborer le Tableau N° 5 ci-après intitulé examen préliminaire :

Tableau 5 : Examen préliminaire

a) Soumissionnaires	b) Vérification administrative	c) Critères de provenance	d) Garantie de l'offre	e) Exhaustivité de l'offre	f) Conformité pour l'essentiel	g) Acceptation pour examen détaillé
ROC AFRIQUE	Conforme	N/A	Fournie Conforme	Oui	Oui	Accepté

Bien que l'unique offre soit acceptée pour l'examen détaillée, des insuffisances ont été notées.

- **Par rapport aux exigences administratives** :

Absence de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Toutefois, cette attestation a été complétée après l'ouverture des offres.

- **Par rapport aux exigences techniques** :

Le soumissionnaire n'a pas indiqué les sources d'approvisionnement.

C. Examen détaillé

La sous-commission a d'abord procédé à la vérification de l'exactitude du devis estimatif en vue de s'assurer que le soumissionnaire a établi son devis conformément aux cadres de devis contenu dans le dossier d'appel d'offres.

Ensuite il a été examiné le contenu du bordereau des prix unitaires afin de s'assurer de leur conformité avec les prix unitaires inscrits dans le cadre de devis quantitatif et estimatif.

Enfin les vérifications arithmétiques ont permis d'établir des montants corrigés récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Corrections et rabais inconditionnels

a) Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Corrections		f) Prix de l'offre corrigé (f = c + d)	Rabais inconditionnels		i) Prix de l'offre corrigé/avec rabais i = (f - h)
	b) Monnaie(s)	c) Montant(s)	d) Erreurs de calcul	e) Sommes provisionnelles		g) Pourcentage	h) Montant (s)	
ROC AFRIQUE	FCFA	135 122 504	- 1 169 380	N/A	133 953 124	0	0	133 953 124

L'erreur constatée se justifie comme suit :

- A1- BATIMENT POUR ENCEINTE CLIMATIQUE ET SALLE D'INCUBATION

- o Item 102 : Démolition des murs existants – Evacuation des gravas :

Le prix unitaire proposé est de **Quatre mille** en toutes lettres et de **400 000** en chiffres. Conformément au point 31.2 c) des IS qui stipule que s'il existe une contradiction entre le montant indiqué en lettres et le montant indiqué en chiffres, le montant en lettres fera foi, la sous-commission a considéré le montant en toutes lettres (quatre mille). La différence est alors de 4000-400 000 soit -396 000 FCFA en HT soit -467 280 FCFA TTC.

- A2- Deux (02) POULAILLERS- MAGASINS- CHAMBRE ET TOILETTE

- o Item 802 : Portes et cadres et huisseries en bois massif de dimensions : 0,93 x 2,10 m :

La quantité demandée est de un (01). Le soumissionnaire ayant fait ses calculs sur la base de deux (02) unités, son offre sera corrigée de -1x95000 soit -95 000 FCFA en HT et -112 100 FCFA en TTC.

- A4 : Matériels et équipements zootechniques et physiologiques

- o Item 1103 : Enceinte climatique (Installations)

Le prix unitaire proposé est de **Quatre millions** en toutes lettres et de **4 500 000** en chiffres.

La sous-commission ayant considéré le prix unitaire en toutes lettre (quatre millions), la différence est alors de -500 000 FCFA en HT et de -590 000 FCFA TTC.

L'erreur totale est de -467 280-112 100-590 000 soit -1 169 380 FCFA TTC.

Tableau 7 : Taux de change

Monnaie utilisée pour l'évaluation des offres : **FCFA**

Taux de change en vigueur le : **1**

Source des taux de change (organisme ou publication) : **BCEAO**

Tableau 8A : Conversion monétaire (plusieurs monnaies)

Monnaie retenue pour l'évaluation : FCFA

a) Soumissionnaire	b) Monnaie(s) de l'offre	c) Prix de l'offre corrigé/rabais compris	d) Taux de change applicable(s)	Monnaie de l'évaluation	
				e) Prix de l'offre e = (c x d)	f) Prix total de l'offre
ROC AFRIQUE	FCFA	133 953 124	1	133 953 124	133 953 124

Tableau 8B : Conversion monétaire (monnaie unique)

Monnaie retenue pour l'évaluation : FCFA

a) Soumissionnaire	b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus (En la monnaie indiquée)	Composition des paiements			f) Taux de change utilisé par le soumis sionnaire	g) Montant en monnaie utilisée pour les paiements (e x f)	h) Taux de chang e utilisé pour l'évalu ation	Monnaie utilisée pour l'évaluation	
		c) Monnai e de paieme nt	d) Pourcenta ge du montant total de l'offre	e) Montant en monnaie utilisée pour l'évaluation (e) = (b x d)				i) Prix de l'offre (g x h)	j) Total
ROC AFRIQUE	133 953 124	FCFA	1	133 953 124	1	133 953 124	1	133 953 124	133 953 124

Tableau 9 : Ajouts pour omissions, ajustements et variations mineures (valorisation monétaire)

Monnaie retenue pour l'évaluation : _____FCFA_____

a) Soumissionnaire	b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus	c) Ajouts pour omission	d) Ajustements	e) Variations mineures	f) Prix total (f) = (b) + (c) (d) + (e)
ROC AFRIQUE	133 953 124	-	-	-	133 953 124

D. Post qualification

En rappel, le dossier d'appel d'offres stipule au point 37.1 des IS que le maître d'Ouvrage s'assurera que le Soumissionnaire ayant soumis l'Offre évaluée la moins-disante et conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, continue de satisfaire aux critères de qualification stipulés dans la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.

Le détail de cet examen se trouve en annexe.

1. Eligibilité

ROC AFRIQUE est une entreprise Togolaise non exclut de la commande publique et remplissant toutes les conditions de la clause 4.2 des IS.

2. Antécédents de défaut d'exécution de marché

Le soumissionnaire n'a pas rempli le **Formulaire ANT – 2** qui renseigne sur les antécédents de non-exécution de marchés, sur les litiges en instance et sur les antécédents de litiges.

3. Situation et Performance Financières

o Capacité financière

Il est demandé au Soumissionnaire de démontrer :

- qu'il dispose d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de **0,5 fois le montant de son offre** et nets de ses autres engagements ;
- qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;

Le soumissionnaire a produit une attestation bancaire de financement d'un montant de cent millions (**100 000 000**) FCFA, émise par ORABANK, montant supérieur à 0,5 fois le montant de son offre (67 561 252 FCFA).

Concernant le marché de construction du collège de Kélékpe en cours de signature, le soumissionnaire **n'a** pas fourni la preuve qu'il dispose des moyens financiers nécessaires pour faire face aux besoins de trésorerie.

o Chiffre d'affaires annuel moyen

Le chiffre d'affaires moyen pour les années 2012, 2013, 2014 est de **278 985 260 FCFA**, **montant supérieur** à **1,5 fois** son offre financière. Les états financiers ont été joints.

Année	Chiffre d'affaire annuel en FCFA
2014	415 650 315
2013	305 625 215
2012	115 680 250
Moyenne	278 985 260

4. Expérience

○ Expérience générale en construction

Le soumissionnaire a prouvé qu'il dispose d'expérience en construction au cours des cinq (05) dernières années en l'illustrant par des attestations de bonne fin d'exécution :

- Construction d'un bâtiment de trois (03) salles ;
- Construction d'un bâtiment scolaire de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP Tapoune P/Dakpen
- Construction d'un bâtiment scolaire de quatre (04) salles de classe avec bureau-magasin avec vérandas au CEG ALLOUM ;
- Etc.

○ Expérience spécifique de construction

Pour ce critère, il est demandé que le soumissionnaire aie Participé à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant dans (i) **un (01) marché** d'un montant minimum de **un virgule cinq (1,5) fois le montant de l'offre.**

Les marchés présentés au titre de ce critère doivent être similaires et exécutés au cours des cinq (05) dernières années de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel.

Le soumissionnaire a exécuté en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitant plusieurs marchés de construction. **Cependant**, il **n'a** pas participé à un marché de montant au moins égal à **1,5** fois le montant de son offre (soit 202 683 756 FCFA).

5. Personnel

Le Soumissionnaire a prouvé qu'il dispose du personnel répondant aux critères demandés. Les copies légalisées des diplômes ont été fournies.

No.	Position	Critères :	Appréciations
1	<u>Conducteur des Travaux</u> : Technicien Supérieur en Génie Civil ou équivalent :	<i>Expérience globale en travaux (années) :</i> Cinq (05) ans d'expérience au moins ayant conduit au moins deux (02) chantiers de Génie Civil au cours des cinq (05) dernières années <i>Expérience dans des travaux similaires (Nombre de travaux) :</i>	<u>Nom</u> : TSIGBE komla Dodzi Technicien supérieur en génie civil obtenu en 2003 ; En activité depuis 2008 (8 ans) A conduit plusieurs travaux de génie civil entre 2011 et 2016.

		Conduit au moins deux (02) chantiers similaires au cours des cinq (05) dernières années	A conduit plusieurs chantiers de construction de bâtiments
2	<p><u>Chef de chantier :</u></p> <p>Technicien supérieur en Génie civil ou équivalent</p>	<p><i>Expérience globale en travaux (années) :</i></p> <p>Trois (03) ans d'expérience pratique au moins</p> <p><i>Expérience dans des travaux similaires (Nombre de travaux) :</i></p> <p>Avoir été chef chantier sur au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années</p>	<p><u>Nom :</u> AWANYO Koffi</p> <p>Technicien supérieur en génie civil obtenu en 2008 ; En activité depuis 2008 (8 ans) A occupé le poste de chef chantier sur plusieurs travaux de génie civil entre 2010 et 2016.</p> <p>A été chef chantier sur plusieurs travaux de construction de bâtiments</p>

6. Matériel

Le Soumissionnaire a prouvé qu'il a le matériel demandé. Il a fourni les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire « **MAT** » de la Section IV, Formulaires de soumission.

Le matériel proposé est en pleine propriété. Les preuves de propriété ont été fournies.

Matériel	Nombre minimum demandé	Nombre offert	Propriété /location	Observations
Camion benne	1	2	Propriété	Camion immatriculé TG 6587 AQ, au nom de ROC AFRIQUE Camion immatriculé TG 7808 AD au nom de ROC AFRIQUE
Véhicules de liaison	1	2	Propriété	Véhicule immatriculé TG 6887 AR au nom de ROC AFRIQUE

				Véhicule immatriculé TG 7559-Y au nom de M. KOUDADJE Messan
Bétonnière	1	2	Propriété	Reçu d'achat d'une bétonnière de marque EDIMAC (300 L) en date du 11/07/2012 établit au nom de Et/PSG ROC AFRIQUE Reçu d'achat d'une bétonnière de 510 L en date du 18/12/2013, établit au nom de l'ENT. ROC AFRIQUE
Vibreur	1	2	Propriété	Reçu d'achat d'un vibreur Lutian EX20 en date du 08/09/2015 établit au nom de ROC AFRIQUE Reçu d'achat d'un vibreur CIMEN ROBIN EY-20 ESS établit au nom de ROC AFRIQUE
Compacteur manuel ou une dame sauteuse	1	1	Propriété	Reçu d'achat d'une dame sauteuse en date du 14/05/2013 établit au nom de ROC AFRIQUE

E. Demande de clarifications

Au regard des insuffisances constatées, la sous-commission d'évaluation des offres a jugé nécessaire de demander des compléments d'informations sur :

- Les sources des différents approvisionnements ;
- Les antécédents de non-exécution de marchés, les litiges en instance et les antécédents de litiges ;
- Le montant du marché de construction du collège de Kélékpe en cours de signature.

F. Eléments de réponses

Par courrier en date du 1^{er} août 2016, les informations suivantes ont été apportées par l'entreprise (voir en annexe les documents apportés) :

- Sources des différents approvisionnements ;
- Formulaire ANT – 2 rempli ;
- Copie du contrat relatif aux travaux de construction de Collège en brique de terre comprimée et stabilisé au CEG Kélékpe ;
- Attestation de capacité de financement n°015/COOPEC KARA (références du DAO non mentionnés).

G. Conclusion

La sous-commission d'évaluation des offres **Considérant que** :

- le soumissionnaire a apporté la preuve qu'il possède des expériences dans la construction de bâtiments,

- le soumissionnaire dispose du matériel et du personnel technique demandé,
- le soumissionnaire a apporté la preuve qu'il peut mobiliser les ressources financières à hauteur de 100 millions de FCFA pour l'exécution des travaux,
- le soumissionnaire a compris la spécificité des installations à faire et qu'il rassure de mettre en place une équipe spécialisée et expérimentée dans les installations industrielles et de laboratoire pour la réalisation desdites installations,
- les clarifications apportées suite à la demande d'informations complémentaires sont satisfaisantes.

Recommande que le marché soit provisoirement attribué à l'entreprise **ROC AFRIQUE**, pour un montant TTC de cent trente-trois millions neuf cent cinquante-trois mille cent vingt-quatre **(133 953 124)** FCFA.

Toutefois, la sous-commission d'évaluation des offres fait remarquer que le budget prévisionnel est de 126 500 000 FCFA et qu'il y a donc un dépassement de 7 453 124 FCFA. Elle recommande à cet effet à la direction du CERSA de prendre les dispositions idoines pour combler ce dépassement.

Tableau 11 : État récapitulatif de l'évaluation des offres et proposition d'attribution du marché

1.	Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante		
a)	Nom : ENTREPRISE ROC AFRIQUE		
b)	Adresse BP : 284 Kara Tél : (+228) 22 33 41 44/90 01 16 45, e-mail : rocafrique2000@yahoo.fr		
2.	Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux : Togo		
3.	Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) : Septembre Dates prévues pour l'arrivée des fournitures/matériels sur les lieux du projet/pour l'achèvement du projet _____ (mois)		
		Monnaie(s)	Montant(s) ou %
4.	Prix de l'offre (lu publiquement)	FCFA	135 122 504
5.	Corrections des erreurs	FCFA	- 1 169 380
6.	Rabais	FCFA	0
7.	Autres ajustements	FCFA	0
8.	Marché proposé TTC	FCFA	133 953 124

Ont signé, les membres de la sous-commission d'évaluation des offres

Lomé, le

TETE-BENISSAN Amivi

Prof TONA Kokou

BALAWIA Atawa N

SOEDJEDE Yawovi Agbelenko

GBEDJEHA Kossi

Annexe 1 : PV d'ouverture

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



UNIVERSITE DE LOME



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

A. - IDENTIFICATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Université de Lomé
BP 1515
Lomé-Togo
Téléphone : (+228) 22 22 04 49/22 40 60 58
Télécopie : (+228) 22 21 85 95/22 25 87 84
Courriel: cersa.univ.lome@gmail.com

Objet de l'appel d'offres : Travaux d'infrastructure de poulailler et acquisition de divers matériels et équipements zootecniques et physiologiques

Avis d'appel d'offres International : n°001/2016/UL/PRMP/CERSA du 11/05/2016

Organe et date de parution : Togo-Presse, 11 et 13 mai, 1^{er} et 04 juillet 2016

B. - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

La composition de la commission de passation des marchés publics a été fixée par décision n°005/UL/P/SG/2015 du 13 mai 2015

Date de la réunion : Ce jeudi 21 juillet 2016.

Membres de la commission de passation des marchés publics de l'UL:

Nom et prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
NAPO Kossi	Président CPM		
TETE-BENISSAN Amivi	C PMP/UL		
TCHEMI M'mah			
ABOUDOU Maman Tachiwou	CPMP/UL		
P'KLA Abalo	CPMP/UL		

Le quorum est atteint :

Oui

Non

La commission peut, ne peut pas, (*rayez la mention inutile*) valablement délibérer.

C. – REPRESENTANTS DU SERVICE TECHNIQUE BENEFICIAIRE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Nom et prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
BALAWIA Atawa Nidakadila	SPM		
SOEDJEDE Yawovi Agbelenko	SGF		
TONA Fernand	SC		

**D. – SOUMISSIONNAIRES OU LEURS REPRESENTANTS / ET AUTRES¹
(sur présentation d'un titre justificatif)**

Nom et prénoms	Qualité	Entreprise ou société représentée	Contact
DZRO GBO KODJO	Techniciens	ROC AFRIQUE	90171497 90241197
 			

Observateur indépendant / Personnes ressources :

Nom et prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
GBEDJEHA Kossi	Consultant indépendant		
 			
 			

¹ Y compris l'observateur indépendant de l'ARMP ou toute personne ressource

F. – LECTURE DU MONTANT DES OFFRES

N°	Nom du candidat ou des candidats groupés Souligner le nom du mandataire	Montant HT (F CFA)	Montant TTC (F CFA)	Rabais / Remise	Observations
1	<u>REC AFRICA</u>		135.122 500	Neant	
2					
3					
4					
5					
6					

G. – INCIDENTS SURVENUS AU COURS DE LA SEANCE

NEANT

H. – ANNEXES

- Liste de présence des soumissionnaires et/ou leurs représentants dûment mandatés ;
- Les observations de l'observateur indépendant de l'ARMP, le cas échéant.

I. – SIGNATURES DES MEMBRES DE LA COMMISSION / REPRESENTANTS PRESENTS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE


P. KLA. Abalo


Prof. NABO Kossi


ABou Dou

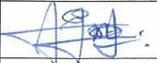
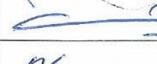
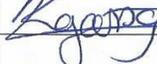

TETE-BENISSAN Amiri

**APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL OUVERT N° 001/2016/UL/ PRMP/CERSA POUR LES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURE DE POULAILLERS ET L'ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS ET EQUIPEMENTS
ZOOTECNIQUES ET PHYSIOLOGIQUES**

SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Date : Jeudi 21 juillet 2016

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	STRUCTURE REPRESENTEE	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
01	DZRO GBO Kodjo	Technicien	ROC AFRIQUE	90171497	roc.afrique.2000@yahoo.fr	
02	GBEJSEHA Kossi	Consultant		90064273	gerard@gbedyaka.info	
03	SOSSOUA Cicari	PANP	U.L	90045880	cicaris@yahoo.fr	
04	P'KLA Abelo	CPMP	UL	90103875	apkla@yahoo.fr	
05	NAPO Kossi	CPMP	UL	90325453	silnaps@yahoo.fr	
06	TETE BENISSAN	CPMP	UL	90038402	colette.gassou@gmail.com	
07	BALAWA Atama N.	GPN	CERSA	90080853	gil.las.balawa@yahoo.fr	
08	ABOUDOU Mamant	T. CPMP	UL	90284788	ambwatara@gmail.com	
09						
10						

Annexe 2 : Vérifications administrative

Nom du candidat ou des candidats groupés Souligner le nom du mandataire	Garantie de soumission	Carte d'opérateur économique ou toute pièce équivalente	Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier	Attestation de non faillite	Quitus fiscal	Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS)	Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation
ROC AFRIQUE	Fournie conforme	Fournie conforme	Fournie conforme	Fournie conforme	Fournie conforme	Fournie conforme	Non Fournie	Fournie conforme

Annexe3 : Conformité technique

N	Critère	Appréciation
1	Capacité technique du Soumissionnaire à mobiliser les équipements et le personnel clés pour l'exécution du Marché	Conforme : Le soumissionnaire a prouvé qu'il dispose du matériel et équipements nécessaires à la réalisation des travaux. De même, il a apporté la preuve qu'il saura mobiliser le personnel technique indispensable à l'exécution des travaux dans les délais
2	Méthode d'exécution	Conforme : Méthodologie d'exécution des travaux cohérente avec les prescriptions techniques physiologiques
3	Calendrier de travail	Conforme : Calendrier de travail étalé sur quatre (04) mois comme exigé. Toutefois, le planning de la mise en œuvre des clauses environnementale et sociale devra se faire sur toute la période d'exécution des travaux et non sur les deux (02) dernières semaines comme indiqué dans le calendrier de travail.
4	Sources d'approvisionnement dans les détails suffisants, et en conformité avec les exigences définies à la Section VII. Spécifications des Travaux	Non Conforme : Le soumissionnaire n'a pas indiqué ses sources d'approvisionnement.
Conformité pour l'essentiel (OUI/NON)		OUI

Annexe 4 : Post qualification

Objet	Critère	Conformité	Documentation Requise
1. Eligibilité			
1.1 Nationalité	Conforme à l'article 4.3 des IS.	Conforme : Entreprise Togolaise	Formulaire ELI -1 rempli
1.2 Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.2 des IS.	Conforme : Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.2 des IS.	Lettre de Soumission
1.3 Exclusion par la Banque	Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit à l'article 4.4 des IS.	Conforme : N'est pas exclu par la Banque, tel que décrit à l'article 4.4 des IS.	Lettre de Soumission
1.4 Entreprise publique du pays emprunteur	Conforme à l'article 4.5 des IS.	Conforme à l'article 4.5 des IS.	Formulaires ELI -1 rempli
1.5 Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unis ou de la réglementation du pays emprunteur	Ne pas avoir été exclu au titre de la réglementation du pays emprunteur en matière de relations commerciales avec le pays du Soumissionnaire ou d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unis conformément à la Section V, Pays Eligibles.	Conforme : N'est pas exclu	Lettre de Soumission
2. Antécédents de défaut d'exécution de marché			
2.1 Antécédents de non-exécution de marché	Pas de défaut d'exécution incombant au Soumissionnaire d'un marché au cours des trois (03) dernières années.	Formulaire ANT-2 non rempli	Formulaire ANT - 2
2.2 Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de soumission ou du retrait de l'Offre au cours son délai de validité	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de soumission conformément à l'article 4.6 des IS ou du retrait de l'Offre conformément à l'article 19.9 des IS.	Conforme : A satisfait au critère.	Soumission (Formulaire)

Objet	Critère	Conformité	Documentation Requise
2.3 Litiges en instance	La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire telles qu'évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Soumissionnaire.	Formulaire ANT-2 non rempli	Formulaire ANT - 2
2.4 Antécédents de litiges	Absence d'antécédent de différends systématiquement conclus à l'encontre du Soumissionnaire depuis le 1^{er} janvier de l'année 2015.	Formulaire ANT-2 non rempli	Formulaire ANT - 2
3. Situation et Performance Financières			
3.1 Capacité financière	(i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de <u>0,5 fois le montant de son offre</u> et nets de ses autres engagements ;	Conforme : A satisfait au critère (100 000 000 FCFA de ligne de crédit octroyé par Orabank)	Formulaire FIN – 3.1 rempli
	(ii) le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés	Preuve non fournie (Un marché en cours de signature)	

Objet	Critère	Conformité	Documentation Requise
3.2 Chiffre d'affaires annuel moyen	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins <u>un virgule cinq (1,5) fois le montant de l'offre</u> , calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des années 2012, 2013, 2014 divisé par 3	Conforme : A satisfait au critère (Chiffre d'Affaires moyen de 278 985 260 FCFA)	Formulaire FIN – 3.2 rempli
4. Expérience			
4.1 (a) Expérience générale en construction	Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années à partir du 1^{er} janvier de l'année 2016	Conforme : A satisfait au critère	Formulaire EXP – 4.1 rempli
4.2. (a) Expérience spécifique de construction	a) Participation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant dans (i) un (01) marché d'un montant minimum de <u>un virgule cinq (1,5) fois le montant de l'offre</u>	Non conforme : Le soumissionnaire a exécuté en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitant plusieurs marchés de construction. Cependant, il n'a	Formulaire EXP 4.2 a) rempli

Objet	Critère	Conformité	Documentation Requise
	<p>Les marchés présentés au titre de ce critères doivent être similaires et exécutés au cours des cinq (05) dernières années à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel</p>	<p>pas participé à un marché de montant au moins égal à 1,5 fois le montant de son offre. Par ailleurs, le soumissionnaire n'a pas fait mention de marché de complexité similaire par rapport aux installations spécifiques à faire dans la chambre respiratoire et les enceintes climatiques.</p>	
	<p>« (ii) Pour les travaux spécialisés, conformément à l'article 34.3 des IS, le Maître de l'Ouvrage autorise les sous-traitants spécialisés : Sans objet</p>	<p>Sans objet</p>	
<p>4.2 (b) Expérience Spécifique</p>	<p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 a) ci-dessus à compter du 1^{er} janvier de 2016, une expérience minimale (au moins un marché) de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants :</p> <p>Construction de bâtiments ou</p> <p>Construction de poulaillers ou</p> <p>Construction de hangars</p>	<p>Conforme : A exécuté plusieurs marchés de construction de bâtiments</p>	<p>Formulaire EXP-4.2 (b)</p>

5. Personnel

No.	Position	Critères :	Appréciations
1	<p><u>Conducteur des Travaux</u> :</p> <p>Technicien Supérieur en Génie Civil ou équivalent :</p>	<p><i>Expérience globale en travaux (années) :</i></p> <p>Cinq (05) ans d'expérience au moins ayant conduit au moins deux (02) chantiers de Génie Civil au cours des cinq (05) dernières années</p> <p><i>Expérience dans des travaux similaires (Nombre de travaux) :</i></p> <p>Conduit au moins deux (02) chantiers similaires au cours des cinq (05) dernières années</p>	<p><u>Nom</u> : TSIGBE komla Dodzi</p> <p>Technicien supérieur en génie civil obtenu en 2003 ; En activité depuis 2008 (8 ans) A conduit plusieurs travaux de génie civil entre 2011 et 2016.</p> <p>A conduit plusieurs chantiers de construction de bâtiments</p>
2	<p><u>Chef de chantier</u> :</p> <p>Technicien supérieur en Génie civil ou équivalent</p>	<p><i>Expérience globale en travaux (années) :</i></p> <p>Trois (03) ans d'expérience pratique au moins</p> <p><i>Expérience dans des travaux similaires (Nombre de travaux) :</i></p> <p>Avoir été chef chantier sur au moins deux (02) marchés similaires</p>	<p><u>Nom</u> : AWANYO Koffi</p> <p>Technicien supérieur en génie civil obtenu en 2008 ; En activité depuis 2008 (8 ans) A occupé le poste de chef chantier sur plusieurs travaux de génie civil entre 2010 et 2016.</p> <p>A été chef chantier sur plusieurs travaux de construction de bâtiments</p>

		au cours des cinq (05) dernières années	
--	--	---	--

6 . Matériel

Matériel	Nombre minimum demandé	Nombre offert	Propriété /location	Observations
Camion benne	1	2	Propriété	Camion immatriculé TG 6587 AQ, au nom de ROC AFRIQUE Camion immatriculé TG 7808 AD au nom de ROC AFRIQUE
Véhicules de liaison	1	2	Propriété	Véhicule immatriculé TG 6887 AR au nom de ROC AFRIQUE Véhicule immatriculé TG 7559-Y au nom de M. KOUDADJE Messan
Bétonnière	1	2	Propriété	Reçu d'achat d'une bétonnière de marque EDIMAC (300 L) en date du 11/07/2012 établi au nom de Et/PSG ROC AFRIQUE Reçu d'achat d'une bétonnière de 510 L en date du 18/12/2013, établi au nom de l'ENT. ROC AFRIQUE
Vibreur	1	2	Propriété	Reçu d'achat d'un vibreur Lutian EX20 en date du 08/09/2015 établi au nom de ROC AFRIQUE Reçu d'achat d'un vibreur CIMEN ROBIN EY-20 ESS établi au nom de ROC AFRIQUE
Compacteur manuel ou une dame sauteuse	1	1	Propriété	Reçu d'achat d'une dame sauteuse en date du 14/05/2013 établi au nom de ROC AFRIQUE

Annexe 4 : Demandes de clarification

UNIVERSITE DE LOME



CABINET DU PRESIDENT

**PERSONNE RESPONSABLE DES
MARCHES PUBLICS**

N° 335 /UL/CP/PRMP/2016

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

*La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Université de Lomé*

à

**Monsieur le Directeur Général de
ROC AFRIQUE
Lomé - TOGO**

Objet : Complément d'informations
AOI N° 001/2016/UL/CERSA/PRMP du 11/05/2016

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de l'évaluation des offres reçues suite à l'appel d'offres cité en objet relatif aux travaux d'infrastructures de poulailler et l'acquisition des équipements zootecniques et physiologiques, je vous demande de nous fournir les informations suivantes :

1. Les sources des différents approvisionnements tel qu'exigé au point 2.1 de la section III intitulée "Critères d'évaluation et de qualification" du DAOI ;
2. Le montant du marché de construction du collège de Kélékpe en cours de signature ainsi que toute preuve de vos capacités financières à faire face aux besoins de trésorerie liés à l'exécution de ce marché.

Par ailleurs, vous voudriez bien remplir Le formulaire ANT-2 relatif aux antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d'antécédents de litiges.

Votre réponse est attendue dans vos meilleurs délais et au plus tard le mercredi 03 août 2016.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Lomé, le **128** JUIL 2016

La Personne Responsable,



[Signature]
Akuavi Cicavi SOSSOU

Annexe 5 : Réponse à la demande de clarification



Entreprise **ROC AFRIQUE**
Travaux de Construction Bâtiments
Aménagements et Travaux Publics, Menuiserie BOIS et Métal
B.P. 284 - Kara Tél : (+228) 90 01 16 45 / 90 17 14 97 / 22 33 41 44

Siège Social : Lomé, Aut. Instal. N° 030772 / MCIA / DCIC COE N° 1000042876 CNSS N° 13044 ORABANK N° 030327392001 E-mail : rocafrique2000@yahoo.fr



Lomé, le 1^{er} Août 2016
A
Monsieur La Personne
Responsable des Marchés
Publics de l'Université de Lomé
(CERSA).

Objet : Fourniture de complément d'informations
DAOI N° 001/2016/UL/ CERSA/PRMP

Monsieur Le Responsable,

En réponse à votre correspondance N°335/UL/CP/PRMP/2016 du 28 Juillet 2016 nous avons l'honneur de venir par la présente lettre vous fournir le complément d'information que vous nous avez demandé.

Ci-joints :

- Les sources des différents approvisionnements
- Une copie du contrat de Kélékpé
- Une copie de l'attestation de ligne de crédit affectée à ce marché
- Formulaire ANT-2 rempli.

Veillez agréer Monsieur Le Responsable, l'expression de nos profondes gratitude.

Le Directeur

KOUDADJE Messan



Entreprise **ROC AFRIQUE**
Travaux de Construction Bâtiments
Aménagements et Travaux Publics, Menuiserie BOIS et Métal
B.P. 284 - Kara Tél : (+228) 90 01 16 45 / 90 17 14 97 / 22 33 41 44

Siège Social : Lomé, Aut. Instal. N° 030772 / MCIA / DCIC COE N° 1000042876 CNSS N° 13044 ORABANK N° 030327392001 E-mail : rocafrique2000@yahoo.fr

Formulaire ANT-2

Antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d'antécédents de litiges

Nom légal du candidat : ROC AFRIQUE
Date: 1^{er} Août 2016
N° AOI: 001/2016/UL/ CERSA/PRMP
Page 1 de 1 page

Marchés non exécutés selon les dispositions de la section III, Critères d'évaluation et de qualification
1. Il n'y a pas eu de marché non exécutés depuis le 1 ^{er} Janvier 2012 stipulée à la section III, Critères d'évaluation et de qualification, sous-critère 2.2.1
Litiges en instance, en vertu de la section III, Critères d'évaluation et de qualification
1. Il n'y a pas de litige en instance en vertu de la section III, Critères d'évaluation et de qualification, sous-critère 2.3

Fait à Lomé le 1^{er} Août 2016
Le Soumissionnaire



KOUDADJE Messan



Entreprise **ROC AFRIQUE**
Travaux de Construction Bâtiments
Aménagements et Travaux Publics, Menuiserie BOIS et Métal
B.P. 284 - Kara Tél : (+228) 90 01 16 45 / 90 17 14 97 / 22 33 41 44

Siège Social : Lomé, Aut. Instal. N° 030772 / MCIA / DCIC COE N° 1000042876 CNSS N° 13044 ORABANK N° 030327392001 E-mail : rocafrique2000@yahoo.fr

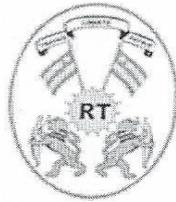
SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIEUX

Matériaux	Sources d'approvisionnement (Fournisseurs)
Ciment	CIMTOGO
Aciers et tôles	SOTOTOLES
Bois	Entreprise GTL
Sable	Carrières d'ADETIKOPE ou AVETA ou carrière de Lagune
Gravier	TOGO CARRIERE
Matériels zootecniques et physiologiques	Société PasReform (Belgique)

Fait à Lomé le 1^{er} Août 2016
Le Directeur



KOUDADJE Messan



Communauté de Kèlèkpè (Ogou)

Kèlèkpè, le 25 juillet 2016

A Monsieur le Responsable
Entreprise ROC AFRIQUE,
Tél : 90 01 16 45 / 22 33 41 44

Objet : Notification du démarrage des travaux

Monsieur le Responsable,

Suite au processus d'appel d'offres lancé par notre communauté et conduit par le Comité de Gestion des Ressources des Etablissements Scolaires (COGERES), votre structure a été sélectionnée et un contrat a été signé avec vous pour la réalisation des travaux de construction du **collège 200 de Kèlèkpè** en briques de terre compressée et stabilisée (BTCS).

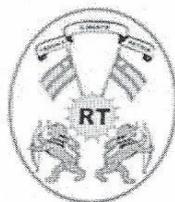
Nous vous prions de bien vouloir **démarrer les travaux le 28 juillet 2016 au plus tard** et de nous faire parvenir **le chronogramme actualisé**.

Dans l'attente, veuillez recevoir Monsieur le Responsable, nos meilleures salutations.

Veuillez recevoir, Monsieur le Responsable, nos meilleures salutations.

Le Président de COGERES


PASSAD Atafeinam



Communauté de Kèlèkpè (Ogou)

Kèlèkpè, le 22 mai 2016

A Monsieur le Responsable
Entreprise ROC AFRIQUE,
Tél : 90 01 16 45 / 22 33 41 44

Objet : Notification des Résultats de l'Appel d'Offres pour la Construction du Collège en BTCS

Monsieur le Responsable,

Suite au processus d'appel d'offres lancé par notre communauté et conduit par le Comité de Gestion des Ressources des Etablissements Scolaires (COGERES), nous venons par la présente vous informer que votre structure est sélectionnée pour la réalisation des travaux de construction du **collège 200 de Kèlèkpè** en briques de terre compressée et stabilisée (BTCS), avec un **montant hors taxes de 30.451.219 FCFA**.

La Communauté vous contactera d'ici le 2 juin 2016 pour la signature du contrat. A cet effet, nous vous prions de nous soumettre le jour de la signature des contrats, la liste de votre personnel clé tel que précisé dans le dossier d'appel d'offres, avec les photocopies des diplômes et des pièces d'identité.

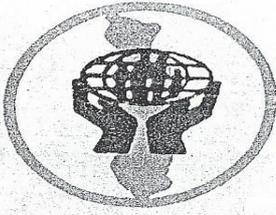
Nous vous prions de prendre les dispositions pour commencer les travaux dans les délais après la signature du contrat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Responsable, nos meilleures salutations.

Le Président de COGERES



[Handwritten signature]
[Handwritten name]



FUCEC - TOGO
COOPEC KARA

GARANTIE DE SOUMISSION

Garant: FUCEC-TOGO / COOPEC KARA BP : 335 Kara Tél : 26 60 61 05

Bénéficiaire : La Communauté de KELEKPE N'TARE, canton de Katoré, Préf. de Ogou

Date : 17 février 2016

Garantie de soumission N°12

B

Nous avons été informés que **Entreprise ROC AFRIQUE** (ci-après dénommée « le candidat ») a répondu à votre dossier d'appel d'offres communautaire **DAO/PAREC 2015/OG-KA/KEN 01** pour la **Construction de collèges avec des Briques en Terre Compressée et Stabilisée (BTCS)** et vous a soumis son offre en date du 22 février 2016 (ci-après dénommée « l'offre »)

En vertu des dispositions du dossier d'appel d'offres, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

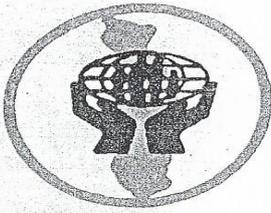
A la demande du candidat, nous **COOPEC KARA** affiliée à la **FUCEC-TOGO** nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de **300.000 (Trois cent mille) francs CFA**.

Voire demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'offre, à savoir :

- a) S'il retire l'offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- b) Si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'offre par l'autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'autorité contractante avant l'expiration de cette période, il :
 1. ne signe pas le marché ; ou
 2. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du marché, s'il est tenu de le faire, ainsi qu'il est prévu dans les instructions aux candidats.

Société coopérative à capital variable, Quartier TOMDE B.P. : 335 Tél. : (00228) 26 60 61 05 Fax : (00228) 26 60 07 15
Site web : www.fucec-togo.com
régie par la loi n°2011-009 du 12 mai 2011

La Force d'un Réseau



FUCEC - TOGO
COOPEC KARA

ATTESTATION DE CAPACITE FINANCIERE

V/Référence

N/Réf : 015/COOPEC KARA/2016/D

B

Nous soussignés, **COOPEC KARA** affiliée à la **FUCEC-TOGO**, dont le siège social se trouve à Kara derrière l'Office Togolais des Recettes, représentée par **M. DAKOU Kodzo Mawussi**, Directeur en vertu des pouvoirs dont il est investi.

Certifions par la présente que l'**ENTREPRISE ROC AFRIQUE** est titulaire d'un compte N°**11368** dans nos livres.

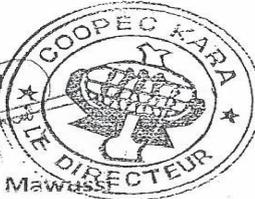
L'Entreprise dispose à notre connaissance des moyens financiers nécessaires à la réalisation du marché pour lequel elle présente une offre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le dix-sept février deux mil seize

Le Directeur P

DAKOU Kodzo Mawussi





« Projet d'Appui à la Reforme des Collèges (PAREC) »
Région des Plateaux

**MARCHE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE COLLEGE EN
BRIQUES DE TERRE COMPRISEE ET STABILISEE (BTCS)**

N° de référence : PAREC-PL/09/KAL/Keloupe/001

Entre :

Le Comité de Gestion des Ressources l'Etablissement Scolaire du Collège
d'Enseignement Général (CEG) de Keloupe - Ntane IESG de Atakpame
Adresse..... Tél. 91 14 10 08. Représenté par son (sa) Président(e),
M./Mme/Mlle FASSAO Atafeinan.....
et ci-après dénommé «le COGERES» d'une part,

et

L'entreprise Roc Afrique Adresse B.P. 284 Kara
Tél. 90 71 14 97, Représenté par M./Mme/Mlle ROUDADE Messan
Et ci-après dénommé «L'Entrepreneur », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

CLAUSE 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent Marché concerne les travaux de construction, dans la localité ci-dessus
mentionnée, d'un collège

de 200 places comportant :
un bâtiment de quatre salles de classes
un bloc administratif
deux blocs de latrines à cinq cabines

aménagement du site et des aires de jeux

Les travaux confiés à l'Entrepreneur sont décrits dans les deux annexes ci-après

- Devis Estimatif des Quantités et Bordereau des prix unitaires et,
- Spécifications Techniques et Plans

CLAUSE 2 - SOUS - TRAITANCE

L'Entrepreneur ne peut sous-traiter une ou plusieurs parties de ses travaux que sous son entière responsabilité.

CLAUSE 3 - CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

L'exécution du présent Marché est contrôlée par le COGERES, Maître d'ouvrage délégué (MOD). Il est assisté de l'Opérateur Pian International Togo. Ce dernier doit organiser un contrôle permanent et des réunions hebdomadaires de suivi du chantier avec la participation obligatoire du chef de chantier.

L'opérateur fournira un plan de masse à l'entreprise avant le démarrage des travaux lui permettant d'implanter les nouveaux ouvrages.

Le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle (MEPSFP) qui fournit les fonds pour le financement du collège, peut envoyer ses propres techniciens pour inspecter les travaux en cours ou achevés.

En cas de non-respect des normes et règles d'art, le Représentant du COGERES suivant les conseils de l'Opérateur et après consultation de la Division de la Construction de la Direction Régionale de l'Education (DRE), met en demeure l'Entrepreneur d'effectuer la reprise des malfaçons constatées dans un délai spécifié. La conformité des reprises est évaluée par les techniciens de l'Opérateur et de la DRE.

CLAUSE 4 - RESPONSABILITE

L'Entrepreneur est responsable lors de l'exécution des travaux, des dégâts et accidents de quelque nature qu'ils soient, causés aux tiers par le personnel et le matériel de l'Entrepreneur.

Le gardiennage du site et des matériaux est à la charge de l'entrepreneur.

CLAUSE 5 – EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE

L'Entrepreneur est soumis à la réglementation du travail et à la législation sociale en vigueur. Il se conforme notamment aux points suivants: horaires et conditions de travail, âge minimum, salaires et charges sociales, règlements sanitaires, mesures de sécurité et hygiène. Dans la mesure du possible, il fait appel en priorité à la main d'œuvre locale.

CLAUSE 6 - DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux doit être achevé dans un délai de **sept (7) mois** à compter de la date de notification à l'Entrepreneur du présent contrat dûment signé, ou toute autre

12

A

f

date qui lui sera notifiée par le COGERES par lettre écrite après la notification du contrat. Cette notification se fera dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de signature du contrat par l'Entrepreneur. Ce délai tient compte de la période de formation des ouvriers sur la technique de mise en œuvre des techniques de construction en brique de terre comprimée et stabilisée (BTCS).

L'application des pénalités de retard sera déclenchée à partir du 8^e mois après la date de notification ou toute autre date de démarrage des travaux qui aura été notifiée à l'Entreprise avant le démarrage effectif des travaux.

Les mesures suivantes sont prévues en cas de retard dans les travaux :

Durée du chantier après la date de notification du démarrage des travaux par le COGERES	Avancement minimum à atteindre par l'entreprise après ce délai	Mesures à prendre par le COGERES si le taux d'avancement minimum n'est pas atteint pour les travaux
4 mois	30%	Première lettre d'avertissement
5 mois	50%	Deuxième lettre d'avertissement
6 mois	75%	Troisième lettre d'avertissement
8 mois	100%	Début de l'application des pénalités de retard
9 mois	100%	Lettre de mise en demeure
10 mois	100%	Résiliation du contrat

CLAUSE 7 - PENALITES

Au cas où les travaux ne sont pas achevés dans le délai de **sept (07) mois** après la date de notification, il est appliqué à l'Entrepreneur une **pénalité d'1/1000^e du coût des travaux par jour calendaire de retard**, sauf cas de force majeure constaté par le COGERES et attesté par l'Opérateur et la Division Construction de la DRE Plateaux du MEPSFP. Les pénalités sont plafonnées à 10 % du montant du marché.

ARTICLE 8 : FINALISATION DU MARCHE

Réception des ouvrages et matériaux : les ouvrages et matériaux ne sont reçus qu'après avoir subi, aux frais de l'attributaire, les vérifications et épreuves prescrites. Les ouvrages qui ne satisfont pas aux clauses et conditions du marché ou qui ne sont pas exécutés conformément aux règles de l'art seront démolis et reconstruits par l'attributaire. **Pour éviter tout désagrément l'adjudicataire est tenu en particulier, de faire réceptionner toutes les ouvertures, les serrures, les tôles... avant leur montage. Cette réception doit nécessairement faire l'objet d'un procès-verbal.**

Le COGERES peut aussi, dans les mêmes conditions que celles prévues dans le paragraphe précédent, exiger la démolition et la reconstruction par l'attributaire des

Cat

A f

ouvrages dans lesquels les matériaux non reçus ont été mis en œuvre ou de ceux exécutés en période de suspension.

CLAUSE 9: CAHIER DE CHANTIER – CAHIER D'ÉVÉNEMENTS

Cahier de chantier : L'Entrepreneur ouvrira un cahier qui sera toujours disponible sur le chantier. L'achat de ce cahier du type autocopiant, avec un original et deux doubles, est à la charge de l'Entrepreneur.

Toutes les observations et instructions du contrôleur seront consignées dans le cahier. ***L'Entrepreneur est tenu de respecter scrupuleusement les instructions du contrôle consignées dans le cahier ou, marquer son opposition. Dans ce dernier cas, l'Entrepreneur doit saisir l'Opérateur dans les 72 heures qui suivent ce refus.***

Cahier d'événements : L'Entrepreneur tiendra sur le site un cahier d'événements dans lequel seront inscrits tous les faits marquants (incidents, accidents, pluies, visites de personnalités...).
Ce cahier sera de type ordinaire (100 pages) et sera tenu par le chef de chantier.

CLAUSE 10 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **un an** après la réception provisoire, période pendant laquelle l'entreprise sera tenue de réparer à ses frais exclusifs tout défaut d'exécution ou malfaçon apparaissant dans les ouvrages, en dehors de ceux résultant d'une utilisation anormale ou résultant de travaux spéciaux imposés par la Communauté ou son mandataire, sur lesquels l'entreprise aurait manifesté son désaccord par écrit, et exposé les risques précis encourus.

Le délai de garantie sera prolongé, le cas échéant, à concurrence du temps pendant lequel un ouvrage ou un élément du marché n'a pu être utilisé pour des causes dont l'entreprise doit assumer la responsabilité.

CLAUSE 11 - RECEPTION PROVISOIRE

Sur demande de l'Entreprise, le COGERES, avec l'assistance de l'Opérateur, organisera la réception provisoire des travaux. La réception provisoire est attestée dans un rapport qui est remis à l'achèvement des travaux. Un procès-verbal de réception sera rédigé et signé par le Président du COGERES, l'Opérateur, l'Inspecteur de l'IESG et le Représentant de la DRE.

CLAUSE 12- RECEPTION DEFINITIVE

A l'expiration du délai de la garantie, sur demande de l'Entreprise, le COGERES, avec l'assistance de l'Opérateur, organisera la réception définitive des travaux. La réception définitive sera sanctionnée par un procès-verbal de réception signé par le Président du COGERES, l'Opérateur, l'Inspecteur de l'IESG et le Représentant de la DRE.

C. 12

A

CLAUSE 13 - MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du Marché en Hors Taxes (HT) est de Trente Millions Quatre Cent Cinquante Un Mille Deux Cent Quatre (préciser le montant en lettre) (30.451.219) (préciser le montant en chiffre) francs CFA.

Le montant du Marché du marché en Toutes Taxes Comprises (TTC) est de : Trente Cinq Millions Neuf Cent Trente Deux Mille Quatre Cent Trente Huit (préciser le montant en lettre) (35.932.138) (préciser le montant en chiffre) francs CFA.

CLAUSE 14 - MODALITES DE PAIEMENT

Les Paiements sont effectués par l'Opérateur à l'Entrepreneur en six tranches, comme suit et sur présentation d'une facture qu'il adresse au COGERES et transmise à l'Opérateur après le visa du président du COGERES:

- Tranche 1 - à la signature du marché - : 20% du montant du marché à titre d'avance de démarrage sur présentation d'une caution bancaire
- Tranche 2 : 30% du montant du marché minoré d'une retenue de garantie de 5% du montant du décompte, lorsque l'entrepreneur a réalisé 30% de l'ensemble des travaux ;
- Tranche 3 : 20% du montant du marché minoré du remboursement de l'avance à concurrence de 8% du montant du marché et d'une retenue de garantie de 5% du montant du décompte, lorsque l'entrepreneur a réalisé 60% de l'ensemble des travaux ;
- Tranche 4 : 30 % du montant du marché minoré du remboursement de l'avance à concurrence de 12% du montant du marché et d'une retenue de garantie de 5% du montant du décompte lorsque l'entrepreneur a réalisé 80% de l'ensemble des travaux ;
- Tranche 5 - finitions réalisées, après réception provisoire des travaux - : 20% du montant du marché minoré d'une retenue de garantie de 5% du montant du décompte.
- Tranche 6 - après réception définitive du chantier - : 5 % du montant correspondant au montant cumulé des retenues de garantie ; déduction faite des éventuelles frais engagés pour les réparations ou levés de réserves que l'Entrepreneur aura refusé de faire (d'exécuter).

Il sera fait une retenue de 5% sur chaque décompte au titre de la retenue de garantie, payable à l'Entrepreneur après la réception définitive des ouvrages.

CLAUSE 15 - REVISION DU MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est non actualisable et non révisable.

A

f

CLAUSE 16 – ASSURANCE TOUT RISQUE CHANTIER

L'Entrepreneur, dans un délai de 15 jours après la signature du contrat, souscrit à une assurance « tous risques chantier ». Cette assurance devra être souscrite aux noms de tous les intervenants dans la réalisation des travaux, notamment :

- le maître d'ouvrage MEPSFP
- le maître d'ouvrage délégué le COGERES
- l'Opérateur
- l'Entrepreneur

Elle prend effet à compter de la date de démarrage des travaux (cf. clause 6) et reste en vigueur jusqu'à la réception définitive de ces derniers. »

Cette assurance est soumise à l'approbation du COGERES et de l'Opérateur.

CLAUSE 17 : RESILIATION - TERMINAISON DU CONTRAT

De plein droit

La résiliation interviendra de plein droit, à la demande de la partie la plus diligente et sans indemnité de part et d'autre, dès que les conditions ayant créé la force majeure perdureront au-delà de **quinze (15) jours**.

La terminaison du contrat interviendra de plein droit dès que la totalité des ouvrages aura été réceptionnée définitivement et que les règlements correspondants auront été effectués dans leur totalité par la Communauté.

Du fait de l'entreprise

La Communauté se réserve le droit de résilier le marché, sans indemnité d'aucune sorte, si les travaux ne sont pas commencés dans le délai de mobilisation attribué à l'entreprise ou, ce délai étant respecté, si les délais contractuels d'achèvement ne sont pas respectés, en dehors des motifs d'application de la clause de force majeure.

En outre le marché est résiliable par la Communauté, de plein droit, purement et simplement:

- en cas de faillite de l'entreprise adjudicataire
- en cas de liquidation judiciaire, si l'entreprise n'est pas autorisée à poursuivre son exploitation
- en cas de non-respect de l'article 19

La résiliation n'interrompra en aucun cas les responsabilités engageant l'entreprise adjudicataire pour la partie des travaux qu'elle aura réalisée.

Du fait de la Communauté

L'entreprise sera en droit de résilier le marché en cas de non-paiement dans les délais prévus des factures par elle présentées, et acceptées par l'Opérateur, après une mise en demeure de payer restée **un mois** sans réponse ou sans effet.

cut

A f

CLAUSE 18 : CAS DE FORCE MAJEURE

L'entreprise et la Communauté seront tenues au plein respect de leurs obligations sauf dans les cas de force majeure définis comme suit :

Seront considérés comme cas de force majeure tout acte et tout événement indépendants de la volonté des parties, qui ne soient pas normalement prévisibles ou estimables en application des règles, normes et usages des travaux objet du présent appel d'offres, ou qui ne soient pas susceptibles d'être couverts par une assurance spécifique.

A ce titre les actes et événements suivants font partie, d'une façon exclusive, de la notion de force majeure

- Guerre, mobilisation, invasion, actes d'ennemis du territoire dans lequel se déroulent les travaux ;
- Coup d'état, émeutes graves générales sauf si celles-ci n'impliquent que les employés de l'entrepreneur ou les membres de la Communauté ;
- Conditions météorologiques exceptionnelles telles qu'elles n'ont pas été rencontrées depuis dix ans ;
- Catastrophes naturelles, dans la mesure où leur conséquence n'est pas justiciable d'une assurance ;
- Cessation à titre unilatéral de la collaboration entre l'Opérateur ou l'AFD et le gouvernement de l'état dans lequel se déroulent les travaux, du fait de l'état lui-même et sans que la responsabilité de la Communauté soit engagée à quelque titre que ce soit.

A titre indicatif, mais non limitatif, ne font pas partie des cas de force majeure :

- Les difficultés d'approvisionnement à partir d'autres pays que celui dans lequel se déroulent Les travaux ;
- Les périodes dites d'hivernage ;
- Les accidents, bris de matériels ou autres dégradations qui peuvent être garantis par des assurances.

L'une ou l'autre des parties dispose d'un délai de **24 heures** pour informer l'autre partie de l'occurrence, à son avis, d'une clause de force majeure en indiquant les conséquences prévisibles sur le déroulement des travaux.

L'une et l'autre des parties restent entièrement responsables, dans les termes du contrat, des travaux réalisés avant la survenance de la clause de force majeure.

CLAUSE 19- CONTESTATION ET LITIGES

Le COGERES et l'Entrepreneur s'efforceront de régler à l'amiable toutes les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du présent Marché. A défaut d'un règlement à l'amiable, et après avoir épuisé toutes les voies de recours au niveau de l'Opérateur, de la DRE et au niveau du MEPSFP, tous les différents survenant entre le COGERES et l'Entrepreneur résultant de l'interprétation et de l'exécution du présent Marché, seront soumis aux tribunaux compétents de la Région où se déroule l'exécution des travaux d'infrastructure.

CLAUSE 20: FRAIS COMMERCIAUX EXTRAORDINAIRES

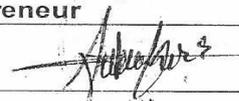
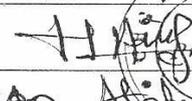
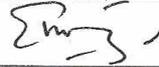
L'Entrepreneur déclare que la négociation, la passation, et l'exécution du marché n'a pas donné, ne donne pas ou ne donnera pas lieu à perception de frais commerciaux

3

A P

extraordinaires constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption au sens de la convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

En foi de quoi, les soussignés dûment habilités, ont signé le présent marché au nom des parties contractantes, aux lieux et dates indiqués ci-après :

Pour l'Entrepreneur	Pour le COGERES
Signature: 	Signature: 
Nom: KOUADJE Messan	Nom: PASSAO Atakpa
..... Kelekpé....., le 30.06.2016 [Lieux] [Date] Kelekpé....., le 30.06.2016 [Lieux] [Date]
 	
Visa du Représentant de l'Opérateur	
Nom: Mohamed BAH	Titre: REPRESENTANT RESIDENT
Signature: 	Date: 11 juillet 2016

Notifié le _____

2



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

**RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL N°001/2016/UL/ PRMP/CERSA du 11/05/2016**

Autorité contractante :	Université de Lomé
Référence de la procédure :	AOI n°001/2016/UL/PRMP/CERSA du 11/05/2016
Objet de la procédure :	Travaux d'infrastructures de poulaillers et acquisition des équipements zootechniques et physiologiques
Allotissement :	Lot unique
Nombre de soumissionnaires :	Un (01)
Soumissionnaires non retenus :	Néant

Soumissionnaires	Montant en FCFA et en TTC a l'ouverture	Montant en FCFA et en TTC après correction et rabais	Observations
ROC AFRIQUE	135 122 504	133 953 124	Conforme

Attributaire provisoire : ROC AFRIQUE pour un montant TTC de cent trente-trois millions neuf cent cinquante-trois mille cent vingt-quatre **(133 953 124)** FCFA.

Lomé, le
La Personne responsable des
Marchés

Akuavi Cicavi SOSSOU